

Congé d'été

Projet de loi C-85, constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada—Chapitre 152

Projet de loi C-148, loi n° 2 modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles—Chapitre 153

Projet de loi C-147, loi n° 2 modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche—Chapitre 154

Projet de loi C-161, loi n° 2 modifiant la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants—Chapitre 155

Projet de loi S-24, loi de mise en œuvre d'un accord conclu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de certains autres impôts—Chapitre 156

Projet de loi C-166, modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour fédérale—Chapitre 157

Projet de loi C-167, loi concernant la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur les juges et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage—Chapitre 158

Projet de loi C-119, portant abrogation de certaines lois qui ne sont plus en vigueur ou qui sont devenues inutiles—Chapitre 159

Projet de loi C-165, prévoyant une aide financière au développement industriel de toutes les régions du Canada—Chapitre 160

Projet de loi C-95, prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves ou manifestations sportives et modifiant la Code criminel et la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre 161

Projet de loi C-164, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984—Chapitre 162

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai consulté mes collègues, les leaders parlementaires et pourvu qu'ils déclarent tous deux que j'ai raison de prétendre qu'il y a consentement unanime, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'au 12 septembre 1983, sans réserve de l'application de l'article 4 du Règlement.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, au nom de mon parti, l'opposition officielle, je suis prêt à donner le consentement unanime. Je sais que mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement voudrait probablement passer au débat sur l'amendement au droit à la propriété et que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique voudrait, élégamment vêtu de son smoking, conduire le débat au nom de son parti. Nous n'obtiendrions probablement pas le consentement unanime voulu, cependant.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter à tous mes collègues des deux côtés de la Chambre et au personnel un repos bien gagné. Je pense qu'il est important que nous retournions tous dans nos circonscriptions et qu'après avoir pris un peu de repos nous rencontrions nos électeurs. Nous

serons de retour en septembre lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, vous remarquerez que pour ne pas faire de sectarisme, je porte une chemise à la couleur des conservateurs. Je la porte dans l'espoir qu'ils tireront quelque chose des débats qui ont eu lieu au cours des derniers mois.

Bien sûr je suis très heureux d'accepter que nous ne siéjons pas demain et que nous nous ajournions ce soir au 12 septembre.

A l'instar de mon collègue conservateur, je voudrais souhaiter à tous un excellent été. J'espère qu'ils en profiteront pour aller rencontrer leurs électeurs, surtout dans le cas des libéraux de l'ouest du pays, afin que, lorsque nous reviendrons au débat sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, ils aient enfin appris que les habitants des Prairies s'opposent aux changements proposés.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement, puisque je me suis contenté de proposer la motion très brièvement, moi aussi, féliciter tous les parlementaires pour l'année qui vient de se terminer, ainsi que remercier tout le personnel de soutien de la Chambre des communes, et offrir à tous un bon séjour en dehors du Parlement. Ce ne sont pas des vacances, et les parlementaires le savent. La période d'ajournement d'été nous permet d'aller dans nos régions et d'y exécuter nos fonctions de députés, d'élus du peuple d'une autre façon en consultant la population, et en l'informant. Alors ce ne sont pas des vacances que nous nous apprêtons à prendre, mais c'est une autre sorte de travail qui fait partie de nos fonctions de parlementaires, et je suis certain que les députés vont s'en occuper d'une façon responsable comme ils l'ont toujours fait. Nous serons de retour le 12 septembre pour continuer à légiférer au Parlement canadien.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): Puis-je dire la même chose. Au nom de madame le Président et des autres présidents, notamment le vice-président, permettez-moi de remercier tous les députés de nous avoir accordé le privilège d'occuper ce poste depuis un an.

[Français]

Alors, j'aimerais de la part de M^{me} le Président et de mes collègues au fauteuil souhaiter à tous les meilleures vacances possibles, si je peux dire cela.

[Traduction]

Je sais que l'on parle de vacances mais que du travail attend bon nombre d'entre nous.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

(La séance est levée à 19 h 53 et la Chambre s'ajourne au 12 septembre 1983, conformément à l'ordre spécial.)